

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1630

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Irigny - Pierre Bénite

objet : Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Etudes de maîtrise d'œuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laférière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1630**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Irigny - Pierre Bénite

objet : **Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Etudes de maîtrise d'œuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte

Le secteur d'Yvours, d'une superficie de 22,7 hectares, situé sur les communes d'Irigny et de Pierre Bénite est propriété de la Communauté urbaine de Lyon depuis 1986 en vue du développement d'une opération d'aménagement à vocation économique. Un certain nombre d'aléas (défaillance de l'aménageur privé Actilyon, découverte de terrains pollués) ont conduit la Communauté urbaine à surseoir à la mise en œuvre de cette opération.

Malgré cet état de fait, une première phase a permis d'engager des actions opérationnelles sur :

- la partie ouest du site par la réalisation d'un premier tronçon de voiries et des réseaux nécessaires à la desserte d'un lotissement communal de 6 000 mètres carrés à vocation économique,
- la partie nord du site par l'extension en 2001 de la station d'épuration de Pierre Bénite et l'implantation de la société Air Liquide sur 6 hectares.

L'opération de développement économique d'Yvours est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 et une seconde phase d'aménagement de ce secteur est prévue. L'enjeu principal est de confirmer la vocation économique du site par la réalisation d'infrastructures de desserte et de réseaux sous maîtrise d'ouvrage communautaire et de créer une halte ferroviaire relevant de la compétence de la Région.

Afin de répondre à ces enjeux, des études de déplacement tous modes (2009) et de programmation (2010) ont été lancées afin d'établir un projet de desserte du site pour permettre son développement et anticiper les infrastructures permettant les échanges multimodaux avec la halte ferroviaire. Les études de maîtrise d'œuvre permettront l'engagement de la phase opérationnelle.

Projet

L'étude de programmation a permis de définir une desserte du site permettant à court terme la desserte de la halte ferroviaire et à moyen terme le développement économique du site. L'aménagement du site s'articulera autour :

- de voiries implantées de manière à permettre l'accès à la gare de bus et au parking-relais de la halte ferroviaire, afin de favoriser à moyen terme une cohabitation provisoire entre la halte et les installations d'Eurovia et de desservir par la suite une zone d'activités. Compte tenu de la réglementation (loi sur l'eau et schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux -SDAGE-), l'implantation de cette voirie préserve la zone humide d'Yvours,

- des cheminements doux constitués par des bandes cyclables et une passerelle pour traverser le ruisseau de La Mouche,
- une zone de stationnement pour les lignes interurbaines départementales et des arrêts pour les transports en commun urbains,
- d'un parking-relais de 300 places.

Il est proposé d'approfondir ces principes d'aménagement par le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Calendrier prévisionnel

Le maître d'œuvre pourrait être désigné au printemps 2011 et la consultation d'entreprises de travaux lancée à l'automne 2012 pour des travaux commençant à l'été 2013.

Coûts prévisionnels

L'opération est estimée globalement à environ 5,9 M€ TTC. Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont chiffrés à 590 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement de l'opération d'aménagement et de la maîtrise d'œuvre conception et réalisation (honoraires chiffrés à 590 000 € TTC) pour la création des infrastructures de desserte du site d'Yvours à Irigny et Pierre Bénite, pour un coût global prévisionnel estimé à 5,9 M€ TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A 1 : Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, territoire entrepreneurial et solidaire sur l'opération n° 0332, individualisée le 5 mai 2003.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 590 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier suivant :

- 90 000 € en 2011,
- 115 000 € en 2012,
- 103 000 € en 2013,
- 124 000 € en 2014,
- 104 000 € en 2015,
- 54 000 € en 2016.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 319 021 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.